

Juillet 2021

Termes de référence

Etude de cas sur la filière céréales locales (Sénégal)

Projet :

Cette étude de cas sur la filière céréales locales s'inscrit dans le cadre de deux projets menés par SOL : la publication d'un Atlas des politiques agricoles ouest-africaines et européennes menée en partenariat avec le CNCR (en représentation du ROPPA) et le projet « Valoriser les céréales locales » (VCLAO) mené en partenariat avec la FONGS-Action Paysanne au Sénégal¹.

Zone géographique :

Sénégal et Région CEDEAO

Contacts :

Victoire Caïla, Chargée de plaidoyer Agroécologie et Souveraineté Alimentaire (Afrique de l'Ouest) : plaidoyer@sol-asso.fr

Yuna Salmon, Chargée de projet Afrique : yuna.salmon@sol-asso.fr

Présentation des organisations :

- SOL – Alternatives Agroécologiques et Solidaires

Créée en 1980, SOL est une organisation de solidarité internationale qui a pour objectif de participer à la satisfaction des besoins essentiels des agriculteur.rice.s paysan.ne.s et à la valorisation de leur rôle dans la société. L'association agit en France et à l'international pour l'agroécologie paysanne au service de la transition agricole et alimentaire. Pour ce faire, les actions de SOL se structurent autour de l'appui et l'accompagnement sur le long terme d'actions concrètes portées par des organisations locales.

SOL mène en 2021, 14 projets sur le terrain en France, au Sénégal, en Inde et au Pérou avec 35 partenaires ; la mise en réseau des acteur.trice.s de la transition du local au global ; la diffusion des idées et des expériences pour sensibiliser et essaimer ; du dialogue avec les pouvoirs publics en lien avec les collectifs dont nous sommes membres.

www.sol-asso.fr

- Fédération des ONG du Sénégal (FONGS – Action paysanne)

La Fédération des ONG du Sénégal (FONGS – Action paysanne) mobilise aujourd'hui 33 associations membres et, à travers elles, plus de 3000 groupements villageois représentant eux-mêmes près de 120000 membres. Actifs dans des exploitations de type familial, ces

¹ Voir [SOL » SÉNÉGAL – Valoriser les céréales locales, Phase 2 \(2019-2021\) \(sol-asso.fr\)](#)

membres touchent l'ensemble des filières agro sylvo pastorales et leurs associations sont localisées dans des zones différentes, touchant 35 départements parmi les 45 que compte le Sénégal. La FONGS s'est donnée comme mission particulière de contribuer à renforcer durablement le rôle et la place des exploitations familiales dans la nourriture des Sénégalais.

www.fongs.sn

- Le Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR) et le Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA)

La finalité du CNCR est de contribuer au développement d'une agriculture paysanne qui assure une promotion socio-économique durable des exploitations familiales au Sénégal. Le CNCR est investi dans ce projet en représentant du ROPPA, dont il est membre. Le ROPPA est une initiative propre aux organisations paysannes et de producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest. Il regroupe 13 organisations paysannes nationales membres (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Sénégal, Sierra Leone, Togo) et des organisations paysannes membres associées (Cap-Vert, Nigeria). Dès sa création en juin 2000, à Cotonou, le ROPPA s'est positionné comme l'outil de défense et de promotion des exploitations familiales qui constituent le principal système de production en Afrique de l'Ouest.

roppa-afrique.org

www.cncr.org

Sommaire :

<i>I. Présentation de l'étude de cas et de son contexte p.2</i>	<i>A. moyens humains et financier p.8</i>
<i>A. Résumé p.2</i>	<i>B. Calendrier p.8</i>
<i>B. Contexte p.3</i>	<i>C. Critères de sélection p.9</i>
<i>II. Description de la mission p.5</i>	<i>D. Modalités de réponse et modalités contractuelles p.9</i>
<i>A. Objectifs p.5</i>	<i>Annexe 1 : Canevas de la réponse p.10</i>
<i>B. Méthodologie et déroulé de la mission p.6</i>	<i>Annexe 2 : Présentation des devis p.11</i>
<i>D. Livrables p.8</i>	<i>Annexe 3 : Plan de l'étude de cas céréales p.12</i>
<i>III. Modalités de la mission p.8</i>	<i>Annexe 4 : Plan de l'Atlas par thématique p.13</i>

I. Présentation de l'étude de cas et de son contexte

A. Résumé du projet :

Intitulé de l'action	Etude de cas filière céréales locales (Sénégal)
Lieux de l'action	Lieu de travail du ou de la consultant.e / Mission au Sénégal (Dakar, Thiès, Kounghoul, Kaffrine, Bambey, Ndiagianao)
Durée totale	1-2 mois (septembre/octobre 2021)
Démarrage au	Septembre 2021
Budget total	5 500 €, frais de déplacements inclus.
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les freins et leviers au développement des filières céréales locales en AO, avec un focus Sénégal. - Renforcer les capacités des OSC ouest-africaines via des cadres d'analyse et un plaidoyer innovant
Cibles et bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet vise en premier lieu les OSC ouest-africaines, pour les aider à consolider les connaissances sur le sujet : CNCR et membres du ROPPA, 3AO, FONGS, entre autres - Institutions publiques et politiques : ministères de l'agriculture des Etats membres de la CEDEAO (et plus particulièrement Sénégal), parlementaires ouest-africains et européens - Les bénéficiaires incluent la base paysanne des réseaux ouest-africains partenaires, et les partenaires, acteurs et bénéficiaires du projet VCLAO, afin de leur permettre de mieux appréhender les enjeux liés au développement de la filière.
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> - Les freins et leviers institutionnels et politiques au développement des filières céréales locales en Afrique de l'Ouest sont identifiés - Les OSC ouest-africaines renforcent leurs connaissances et leur plaidoyer en faveur de l'agroécologie paysanne et du consommateur local
Livrables et activités	<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction d'une étude de cas sur la filière céréales locales ; - Rédaction d'une synthèse à intégrer dans l'Atlas PAC/ECOWAP ; - Organisation d'un atelier de restitution au Sénégal.

B. Contexte général

Cette étude de cas s'inscrit dans le cadre de deux projets menés par SOL en partenariat avec le CNCR et la FONGS.

- **Le projet d'Atlas**

SOL s'est associé au CNCR au Sénégal, en représentation du ROPPA, pour élaborer un Atlas qui présente les chiffres et enjeux clés des politiques agricoles ouest-africaine (ECOWAP) et européenne (PAC). **Cet outil permettra de comparer ces politiques, mettre en lumière leurs interactions et liens d'interdépendance avec les paysan·nes, dont elles encadrent l'activité, et enfin d'améliorer les connaissances des institutions publiques européennes sur ces sujets.** L'Atlas fournira en outre à la société civile ouest-africaine des éléments pour mieux appréhender ces enjeux, et des arguments pour nourrir et renforcer le dialogue et le plaidoyer auprès des institutions publiques ouest-africaines et européennes.

L'étude de cas sur les céréales au Sénégal, à travers l'identification des freins majeurs et des leviers, éclairera **le cadre politique et institutionnel nécessaire pour reconnaître, soutenir, développer et pérenniser les filières céréales locales, les diffuser et les mettre à l'échelle.**

- **Le projet VCLAO**

SOL mène depuis 2015, en partenariat avec la **Fédération des Organisations Non Gouvernementales du Sénégal (FONGS-Action paysanne)** un projet de **valorisation des céréales locales**. Ce projet se déroule dans le **bassin arachidier** du Sénégal avec **5 organisations paysannes** membres de la FONGS, basées à Koungheul, Kaffrine, Birkelane, Bambey et Ndiagianao. Il a pour objectif **promouvoir la souveraineté alimentaire par la réduction de la dépendance aux importations céréalières et l'accès à l'agroécologie**, dans une perspective d'amélioration de la valeur nutritive de l'alimentation, d'accroissement des revenus et de réduction du chômage en milieu rural. Pour cela, les acteurs du projet visent à **développer un modèle reproductible de filière agroécologique sur les céréales locales**. Dans cette perspective, une chaîne de valeurs a été mise en place avec 150 exploitations familiales, 3 minoteries locales produisant de la farine panifiable, 250 boulangers et femmes transformatrices qui commercialisent leurs produits dans plus de 80 villages de la zone.

L'étude de cas sur les céréales renforcera la maîtrise du contexte politique et institutionnel qui encadre ce type de filière pour les différents acteurs de la filière. Elle **nourrira également les actions de plaidoyer prévues dans la Phase III du projet (2022-2024)** au niveau national et local pour promouvoir un environnement politique et institutionnel favorable à la pérennisation et à l'essaimage de ce type de filière locale.

- **Le contexte sénégalais**

L'étude de cas sur les céréales devra mettre en avant les freins et leviers économiques, politiques et juridiques à l'autonomisation et la pérennisation des filières céréales locales, avec un focus sur le Sénégal, dans une perspective de plaidoyer national et sous-régional.

Le Sénégal importe près de 50% de ses besoins alimentaires, dont principalement des céréales et notamment du blé. On estime qu'environ 90% de cette importation est destinée à la production de farine pour le pain, dont la consommation ne cesse d'augmenter et accroît la dépendance alimentaire et économique du pays. En effet, aujourd'hui, environ 8 millions de

baguettes de pain sont consommées chaque jour dans le pays, soit près d'une demi-baguette par habitant.es.

Sur le terrain, des filières pilotes en substitution au blé importé existent, telles que celle développée au Sénégal par SOL, la FONGS et cinq organisations paysannes sur laquelle s'appuiera en partie l'étude (projet VCLAO), ainsi que l'expérience multi-acteurs de l'ASPRODEB (bras économique du CNCR) sur l'incorporation des céréales locales dans la panification en milieu urbain et péri-urbain.

Un décret de 1979 rend obligatoire l'incorporation d'au moins 20% de farine de céréales locales dans le pain, néanmoins, il n'a jamais été appliqué. Le soutien de l'Etat et des politiques aux filières locales est focalisé sur la filière riz local, dont la compatibilité avec les objectifs de transition agroécologique ainsi que sa capacité à répondre à la demande locale posent question. En parallèle, les autres filières céréales locales telles que les filières mil et maïs manquent de soutien alors qu'elles pourraient constituer une alternative durable aux importations non seulement de blé mais aussi de riz à travers la valorisation de plats traditionnels en plus de la production de pains et pâtisseries à base de ces céréales locales. Il est donc primordial de reconnaître ces initiatives et les mettre en cohérence avec les politiques agricoles et commerciales.

Aussi, sur le plan de la transformation des produits locaux, on estime que 10 à 20 % de la production annuelle de mil/sorgho, 20% de celle du maïs, 40% de celle du riz et 75% de celle de l'arachide sont commercialisées à l'état brut ou transformés. Contrairement aux apparences, l'industrie agroalimentaire ne représente qu'à peine 20 à 25 % du secteur de la transformation des produits agricoles qui est largement dominé par la transformation artisanale. Cette dernière représente 80% de l'offre sur les céréales sèches, et se caractérise pourtant par des équipements précaires et un degré de transformation sommaire. En réalité, la promotion de la transformation artisanale des produits agricoles et forestiers n'a pas été suivie de phases conséquentes de consolidation et de professionnalisation. C'est aujourd'hui un créneau très porteur, sans pour autant que la consommation suive.

II. Description de la mission proposée :

A. Objectifs :

Dans ce cadre, nous recherchons un.e consultant.e pour effectuer la mission suivante (dont le calendrier sera amené à évoluer selon le début de la mission) :

Réalisation d'une étude de cas sur la filière céréales locales (Sénégal) :

- L'étude portera sur les freins et leviers économiques, politiques, et juridiques à l'autonomisation et la pérennisation de la filière céréales locales (notamment mil-maïs), dans une perspective de plaidoyer national (Sénégal) et sous-régional.

- Elle partira des problématiques rencontrées à l'échelle ouest-africaine, puis se recentrera sur l'exemple du Sénégal et s'appuiera sur le projet de valorisation des céréales locales mené par SOL et la FONGS ainsi que la mise en œuvre de la stratégie élaborée par le Collège des femmes du CNCR portant sur la promotion des produits locaux. Elle intégrera des recommandations à l'échelle nationale et sous-régionale.
- Seront compris dans l'étude :
 - Une mise à jour des chiffres sur les importations de céréales (notamment blé et riz), et leurs impacts sur les filières locales (notamment mil et maïs) ;
 - Un état des lieux des filières céréales locales en substitution à ces importations :
 - Filière mil et maïs au Sénégal
 - Filière riz au Sénégal avec une analyse critique sur la compatibilité avec les objectifs de transition agroécologique et la capacité à concurrencer les importations (capacités de production par rapport à la demande...)
 - Encadré sur la filière riz au Mali : exportation du riz local vers l'Europe et importation de brisures de riz asiatique
 - Un état des lieux sur les mesures ou initiatives prises par les acteurs (Etats, Partenaires, OP/OSC) portant sur la promotion du consommateur local.
 - Un volet d'analyse de marchés des différentes filières de céréales, en fonction du type (artisanales, semi-industrielles) et de la spéculation (mil, maïs, etc).
 - L'identification et l'analyse des freins ou moteurs au niveau politique, institutionnel et économique au développement de ces filières locales.
 - Une mise en lumière des bénéfices potentiels sur l'économie, l'emploi et la nutrition des filières céréales locales.

B. Méthodologie et déroulé de la mission :

Merci de préciser dans votre devis la répartition du temps de travail sur chaque phase de la mission. La période de travail peut s'étaler sur 8 semaines, entre septembre et octobre 2021.

Phase 1 : actualisation des chiffres

- Sur les importations de blé et riz² (quantité, provenance, coûts, types de consommation, la part des importations dans la consommation totale en céréales...) au

² Les importations de riz concurrencent également la filière mil, mais à la différence du blé, le Sénégal cultive du riz. Il y a une forte volonté politique à encourager cette filière riz local, alors qu'elle repose sur l'usage intensif d'intrants chimiques plutôt que des processus agroécologiques.

Sénégal de façon spécifique, et en Afrique de l'Ouest de façon générale sur les cinq à dix dernières années.

- Sur la production locale des céréales (quantité, destination et part dans la consommation totale)

Phase 2 : état des lieux des filières céréales locales

- Statut juridique, niveau de formalisation et d'industrialisation, fournisseurs/matière première et modèle agricole, etc. et analyse de marché de ces différentes filières
- Rencontre des acteurs de la FONGS et des 5 OP/comités de gestion des unités de transformation du projet VCLAO ainsi que de l'ASPRODEB
- Identification et rencontre d'autres acteurs/d'autres filières céréales locales (boulangeries urbaines, filière sorgho, éleveurs...)
- Recherches complémentaires

Phase 3 : analyse des freins et leviers

- Impacts des importations sur la chaîne de valeur céréales locales (en particulier mil et maïs)
- Impacts des politiques agricoles, foncières et commerciales sénégalaises
- Bénéfices comparés sur l'économie, l'emploi et la nutrition entre filières locales (mil, maïs voire riz) et importations
- Propositions de recommandations en lien avec les résultats de l'état des lieux et des initiatives développées par les OP, à l'échelle nationale puis sous-régionale :
 - Quels leviers pour permettre à la filière céréales locales de concurrencer les importations ?
 - Comment favoriser le développement, la pérennisation et le passage à l'échelle de cette filière ?

Phase 4 : rédaction

- 2 AR de relecture et de validation avec les référent.e.s

Phase 5 : présentation des résultats au cours d'un atelier de restitution au Sénégal

- Présentation des résultats de l'étude dans le cadre d'un atelier de partage avec le CNCR, la FONGS et les 5 OP/comités de gestion du projet VCLAO et d'autres acteurs jugés importants.

C. Livrables :

Cette étude de cas fera ainsi l'objet :

- D'une publication dédiée (30 pages avec annexes),
- D'une synthèse qui sera intégrée à l'Atlas (2-3 pages).

Ce travail sera réalisé avec l'accompagnement d'un étudiant en thèse, chargé de capitalisation pour le projet d'Atlas.

III. Modalités de la mission

A. Moyens humains et financiers :

La réalisation de l'étude de cas céréales locales sera assurée **par le/la consultant.e, avec l'accompagnement de l'étudiant en thèse embauché par SOL et d'une référente pour SOL, ainsi que des organisations pilotes : CNCR et FONGS.**

L'étude de cas sera pilotée par SOL et encadrée au Sénégal par la FONGS et le CNCR (transmission d'informations et mise en contact avec les institutions et acteurs stratégiques susceptibles de fournir des informations et données complémentaires dans le cadre de cette mission).

L'enveloppe financière pour la réalisation de la mission est estimée à **5 500€** (frais de déplacement inclus).

Les propositions méthodologiques du/de la consultant.e devront être présentées selon le canevas en Annexe 1 et comprendre un budget prévisionnel détaillé (Annexe 2).

B. Calendrier :

- Recrutement du/de la consultant.e : semaine du **19 juillet 2021.**
- Entretien de cadrage : semaine du **26 juillet 2021.**
- Réalisation de l'étude de cas céréales locales : **septembre à octobre 2021.**
- Remise d'un premier rapport étude de cas céréales provisoire : **15 octobre 2021.**
- Remise du rapport final et de la synthèse : **fin octobre 2021.**
- Atelier de restitution (Dakar ou Thiès) : **date et lieu à définir avec le CNCR.**

Ce calendrier pourra être amené à évoluer selon la date de début de mission et les contraintes rencontrées en cours.

C. Critères de sélection du/de la consultant.e :

Le/la consultant.e fera une proposition méthodologique, technique et financière en prenant compte des présents termes de référence.

La sélection s'effectuera selon les critères suivants :

- Exposé de la problématique et compréhension du sujet ;
- Démarche méthodologique proposée ;
- Qualifications, expériences et compétences (connaissance de la filière céréales locales et de ses acteurs, connaissance du Sénégal) ;
- Détail du coût de la prestation (devis à présenter conformément au modèle en Annexe 2)
- Chronogramme de réalisation de l'ensemble de la prestation à partir de l'échéancier proposé ;

Les qualités et compétences suivantes seront appréciées :

- Être basé.e au Sénégal ;
- Maîtrise du français, l'anglais serait un plus ;
- Maîtrise des enjeux (sociaux, économiques et environnementaux) en lien avec les politiques agricoles ouest-africaines et européennes ;
- Bonne capacité de recherche, d'analyse et de synthèse, bonne qualité de rédaction ;
- Bonne capacité à travailler en binôme, et à échanger régulièrement avec les parties prenantes.

D. Modalités de réponse et modalités contractuelles

Le/a consultant.e devra proposer un devis correspondant à la mission proposée

Les propositions méthodologiques, techniques et financières, accompagnée d'un CV, devront être retournés ***au plus tard le 18 juillet*** 2021 par mail à l'attention de :

- Victoire Caïla, Chargée de mission plaidoyer Agroécologie et Souveraineté alimentaire (Afrique de l'Ouest) : plaidoyer@sol-asso.fr
- Yuna Salmon, Chargée de projet Afrique : yuna.salmon@sol-asso.fr
- Jean Paul Adjakon, Chargé de capitalisation : jean.paul.adjakon@sol-asso.fr

La sélection s'effectuera ***au plus tard le 24 juillet 2021.***

Le paiement s'effectuera en deux tranches :

- 40% à la signature du contrat
- 60% après validation de la mission

Annexe n°1 : Canevas de la réponse

La réponse aux Termes de Référence devra s'organiser autour des 3 sections suivantes :

1. Compréhension des Termes de Référence

Cette section précisera la compréhension du consultant.e à propos de la mission, du contexte et des livrables demandés.

2. Méthodologie de travail et résultats attendus

Cette section décrira :

- la méthodologie proposée
- un chronogramme
- les résultats attendus
- les limites identifiées, ainsi que toute autre information permettant une bonne compréhension de la méthode utilisée

3. Présentation du ou de la consultant.e

Cette section décrira le profil du consultant et ses points forts

4. Annexes

- Un CV
- Le devis de la prestation (cf. modèle fourni)

Annexe n°2 : Présentation des devis**Nom du / de la consultant.e :****Coordonnées :****DEVIS n° :****Intitulé de l'étude :**

Intitulé de la dépense	Nbre d'unité	Coût Unitaire	Coût Total (TTC)
		€	€
Perdiem (en forfait jour sans justificatif)			
		€	€
Déplacements (sur présentation de factures)			
		€	€
Salaires / Honoraires (coût forfaitaire – unité en jours)			
		€	€
Autres coûts (coûts forfaitaires)			
		€	€
Montant Total TTC:			€

Annexe 3 : plan indicatif de la publication de l'étude de cas céréales

Introduction

Reprendre les éléments issus de l'introduction de l'atlas des politiques agricoles européennes et ouest-africaines, et intégrant des éléments propres au contexte du Sénégal

1. La dépendance alimentaire de l'Afrique de l'Ouest face aux céréales

- a) Etats des lieux comparés des importations de céréales et des productions locales de céréales en l'Afrique de l'Ouest (en volumes et en valeurs)
 - Dont productions destinées à l'exportation
 - Dont productions destinées à la consommation nationale
- b) Le cas du Sénégal
 - Etat des lieux des importations de céréales (volumes, valeurs, provenance, part dans la consommation totale en céréales, mode de commercialisation et de consommation)
 - Etat des lieux des productions locales de céréales (volumes, valeurs, provenance, part dans la consommation totale en céréales, mode de commercialisation et de consommation)

2. Les filières céréales locales à la reconquête de la souveraineté alimentaire

- a) La filière mil : acteurs, marché, modèle(s) agricole(s), modes de consommation (traditionnels et évolutions), perspectives
- b) La filière maïs : acteurs, marché, modèle(s) agricole(s), modes de consommation (traditionnels et évolutions), perspectives
- c) La filière riz : acteurs, marché, modèle(s) agricole(s), modes de consommation et perspectives
- d) Encadré synthétique sur les autres filières existantes (sorgho, fonio, blé dans le nord du Sahel...)

3. Enjeux économiques, sociaux, alimentaires et environnementaux

- a) Les impacts des importations de céréales sur l'économie, l'emploi, les systèmes alimentaires, la santé et l'environnement
- b) Les impacts et bénéfices potentiels des filières céréales locales sur l'économie, l'emploi, les systèmes alimentaires, la santé et l'environnement
- c) ...

4. Freins au développement et à la pérennisation des filières céréales locales mil et maïs

- a) Les impacts des politiques agricoles sénégalaises sur les filières céréales locales
- b) Les impacts des politiques commerciales sénégalaises sur les filières céréales locales
- c) Le rôle de la CEDEAO sur les politiques agricoles et commerciales sénégalaises et son impact sur les filières céréales

5. Leviers et recommandations pour favoriser la pérennisation et le passage à l'échelle de la filière céréales locales

- a) A l'échelle locale (collectivités territoriales)
- b) A l'échelle nationale du Sénégal
- c) A l'échelle sous-régionale de la CEDEAO

Conclusion

Annexe 4 : Termes de références pour chaque thématique de l'Atlas PAC ECOWAP

1. Les faits / le constat

- > Présentation des enjeux, des chiffres clés, en Afrique de l'ouest et en Europe
- > Mise en évidence les enjeux partagés (sans se limiter à ces enjeux)

2. Le problème

- > Causes et conséquences partagées pour les systèmes agricoles et alimentaires ouest-africains et européens

3. Les politiques en question

- > Liens avec la PAC ou d'autres politiques connexes européennes,
- > Liens avec l'ECOWAP ou d'autres politiques ouest-africaines connexes

4. Solutions et recommandations

Encadré :

- > Rappel des sources et études importantes concernant la thématique